

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 14 (1876)  
**Heft:** 21

**Artikel:** Lausanne, le 20 mai 1876  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-183781>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conte à vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

En réponse à de nombreuses demandes qui nous ont été adressées dernièrement, nous croyons devoir faire connaître aux personnes qui ont souscrit à la 1<sup>re</sup> série des **CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS**, que cette publication, actuellement sous presse, leur sera adressée, par la poste, dans les premiers jours du mois prochain.

Lausanne, le 20 Mai 1876.

Nous recevons d'un de nos collaborateurs les lignes suivantes :

Avez-vous remarqué, M. le rédacteur, combien grandit chaque jour, parmi nous, la manie d'emprunter aux langues étrangères une quantité de termes que nous prononçons généralement fort mal, et que, le plus souvent, nous employons sans les comprendre ? Manie qui, sous prétexte de progrès, ne tend à rien moins qu'à changer le vocabulaire et à nous rendre la langue inintelligible. Est-elle donc si pauvre, cette langue française, qu'il nous faille recourir à l'étranger pour exprimer les choses les plus simples ? Eh ! non. C'est la mode, c'est le *progrès* !...

Ah ! comme nos voisins doivent rire de nous ! Et qu'ils ont bien raison !

Aujourd'hui, par exemple, on craindrait de passer pour un rustre en demandant dans un café un verre de bière... on demande un *bock*. Quelques mots prononcés dans une réunion, cela s'appelle : *faire un speech*. Mais voici qui est plus burlesque encore. C'est le soin avec lequel nos industriels s'efforcent aujourd'hui d'écarter, de couvrir tout ce qui rappelle le sens ou l'origine de leur profession, en s'affublant, toujours sous prétexte de progrès, des titres plus ou moins pompeux. Pauvres gens ! on serait tenté de croire qu'ils ont honte du métier qu'ils exercent. Est-ce ainsi que faisaient nos pères ?

Autrefois, un *cordonnier* était un homme qui faisait des souliers, un *tailleur* était un homme qui faisait des vêtements ; aujourd'hui, le premier, après s'être débarrassé de son nom pour s'appeler un *botteur*, s'est revêtu du titre ronflant d'*artiste en chaussure* ; le second ne veut plus de l'atelier du tailleur, il lui faut la *confection d'habillement*, etc., etc. Les *apothicaires* de l'ancien temps sont peu à peu devenus des *pharmacien*s ; grâce au progrès, je ne déses-

père pas de voir arriver des *artistes en pilules*, et, si Molière vivait, il aurait bien quelque petit mot à y ajouter.

Ces réflexions m'ont été suggérées par la vue d'une carte d'adresse. C'est celle d'un *perruquier-coiffeur*. Oui, Monsieur, une carte d'adresse splendide ornementée !

Autrefois on s'honorait du titre de *barbier*, qui donnait le droit de porter l'épée. En Espagne, en Italie, les nobles barbiers saignaient leurs clients, ils exerçaient même un peu de chirurgie, au profit ou au détriment des malades, un peu comme les praticiens de nos jours. Ces heureux temps ne sont pas encore si éloignés de nous ; les barbiers triomphaient. Eh bien, aujourd'hui, le plus humble de nos perruquiers coiffeurs se croirait à tout jamais déshonoré, si on lui appliquait ce titre respectable dont s'honorait ses glorieux devanciers.

Aujourd'hui, de même qu'il n'y a plus de *cordonniers*, mais seulement des *bottiers*, et bien plus, des *chausseurs* ou *artistes en chaussures*, il n'y a plus de *barbiers*, plus de *perruquiers*, plus de *coiffeurs*, plus même d'*artistes en cheveux* ; ces messieurs exigent qu'on les appelle **ARTISTES CAPILLAIRE** !!!

En effet, la carte que j'ai reçue porte :

S. X., artiste capillaire !

Qu'en dites-vous ?... Progrès ! Progrès !



### Un mariage civil.

L'officier d'état civil de\*\*\*, gros bonhomme de la campagne, étrillait, l'autre jour, une belle jument grise au fond de son écurie. Un jeune homme du village voisin s'avance sur la porte ; mais encore ébloui par les rayons d'un soleil éclatant, l'écurie lui paraissait plongée dans une complète obscurité :

— Êtes-vous là, père David ?

— Hé ! qu'est-ce qu'il y a de bon à ton service ?

— Voilà.... vous savez.... j'ai envie de faire le grand saut.

— Eh bien, tu n'as qu'à venir demain à trois heures, avec ta future, à la chambre de la municipalité.

— Bon. Ça sera bientôt fait ?

— Ah ! pardine, il ne faut pas longtemps ; je vous lis là quelques lignes, vous répondez : oui, et en avant, marche !